



INFORMATIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES

BULLETIN MUNICIPAL RELOOKÉ !

Le bulletin municipal **relooké** sera distribué courant juillet directement dans vos boîtes aux lettres.



NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL EN MAIRIE

À compter du **1er juillet 2026**, les horaires d'ouverture au public de la mairie évoluent.

Voici les créneaux durant lesquels vous pourrez vous rendre en mairie ou nous contacter :

- **Lundi** : 9h30 – 12h30 / 13h30 – 17h00
- **Mardi** : Fermeture le matin / 13h30 – 17h00
- **Mercredi** : 9h30 – 12h30 / 13h45 – 17h00
- **Jedi** : 9h30 – 12h30 / 13h45 – 17h00
- **Vendredi** : 8h30 – 12h30 / 14h00 – 16h00



Pendant ces heures de fermeture au public, nos services numériques restent accessibles 24h/24 par mail mairie.bonnat@orange.fr ou notre site internet : <https://mairiedebonnat.portesdelacreuseenmarche.fr/mairiedebonnat-2023/>

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES

La **Mairie et la Maison France Services** seront exceptionnellement fermées le **lundi 13 juillet 2026**.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

PERMANENCES DES ÉLUS



Les adjoints au Maire de Bonnat tiendront une permanence en Mairie :

- **Les samedis matins de 10h à 12h**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Une enquête publique est ouverte depuis **lundi 29 juin jusqu'au lundi 13 juillet 2026** à la mairie de Bonnat, aux jours et heures d'ouverture, en vue d'un projet d'aliénation d'un chemin rural au Village «Le Magnoux». Madame Marie-Françoise MARCON, commissaire enquêtrice siègera à la mairie le **lundi 13 juillet de 9h30 à 10h30**.

DISTRIBUTEURS DE SACS À EXCRÉMENTS POUR CHIENS



Suite à des incivilités répétées, 5 distributeurs de sacs à excréments pour chiens seront prochainement installés : vers Intermarché, Champ de Foire, aux environs de l'Eglise, Place de la Promenade et aire de jeux. Pour rappel, cette infraction est passible d'une amende forfaitaire de 135 € (article R634-2 du Code pénal).

QUAND ET À QUELLE HEURE PEUT-ON TONDRE SA PELOUSE ?

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde. » Cette réglementation concerne la tonte de pelouse et, plus globalement, toutes les activités bruyantes de jardinage et de bricolage. Les horaires de bruit autorisé au jardin :

- **En semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h**

ENTREtenir SON TERRAIN

Une question de salubrité et de sécurité

Selon l'article 23-3 du Règlement Sanitaire Départemental, "Les jardins et leurs aménagements, ainsi que les plantations doivent être soigneusement entretenus de façon à maintenir l'hygiène et la salubrité des habitations. Tous propriétaires de terrain en friche produisant de l'herbe à végétation pauvre ou en broussaille à proximité des habitations et dépendances, auront obligation de les tenir en état de propreté afin qu'ils ne puissent être le réceptacle de toutes les ordures et immondices du voisinage ainsi que le refuge de la vermine (rats, souris, mulots) ou des reptiles de la famille des vipéridés." De plus, par ces temps où les feux de végétation sont fréquents en raison de la sécheresse, l'entretien de votre terrain et des abords de votre habitation permet de diminuer l'intensité des incendies et freiner leur propagation en cas de feu de végétation. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...). Pour votre bien et celui des autres, veillez à bien entretenir vos biens et vos parcelles.

NOUVEAU SERVICE DE DÉPANNAGE & ASSISTANCE INFORMATIQUE À BONNAT

BONNAT Informatique : Éric JANOD

Installation, dépannage, conseils pour les particuliers et professionnels
À domicile et en entreprise – Bonnat & alentours

Tél : 07.49.02.27.03

Mail : contact@bonnat-informatique.fr

site internet : bonnat-informatique.fr



PRÉVENTION

FEUX DE FORÊT ET VÉGÉTATION

Ayons les bons réflexes pour prévenir les départs de feux...

- Organiser les barbecues loin de la végétation qui peut s'enflammer
- Jeter ses mégots dans un cendrier et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture
- Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main
- Stocker les matériaux et produits inflammables dans un abri fermé, éloigné de l'habitation

Et se protéger des feux...

- Donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision
- S'abriter dans un bâtiment, la voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable
- Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.



Chaque geste compte

9 feux sur 10 sont d'origine humaine.

Ayons les bons réflexes :

une cigarette s'écrase dans un cendrier.



AYONS LES BONS RÉFLEXES
feux-foret.gouv.fr

SORTIR

FESTIV' BANDA 5^E ÉDITION

Restauration sur place

Bourg
Place de la
Fontaine

Dress code :
Orange &
blanc

Samedi

04

19h

Entrée
libre

Organisé par :

SOIRÉE FÊTE NATIONALE



Repas sur place auprès
des restaurateurs locaux

22h30

Retraite aux flambeaux
Feu d'artifice
Bal ambiance 80

Animé par DJ Manu

Lundi

13

Place de la
Fontaine



FÊTE DE LA CHASSE

Entrée
gratuite

Cuisse de boeuf
à la broche

Concours régional
du Griffon Nivernais
Exposants / Artisans
Messe de St Hubert...

Renseignements : 07.61.22.21.54
06.33.58.07.07

Organisé par : Chasse et Nature

Dimanche

26

Château
de Mornay

Buvette



VIE CULTURELLE

LE CHAI

Ouverture mensuelle du samedi : le 4/07 de 10h à 17h

Animations du mois (inscription obligatoire) :

- **Rendez-vous des langues** : mardis 7 et 21/07, 17h-18h

Un moment décontracté pour pratiquer l'anglais, le français, ou toute autre langue

- **Crochète et Papote** : mercredi 8/07, 14h-16h

Atelier de crochets tous niveaux

- **Initiation couture machine** : jeudi 16/07, 10h-12h

Apprenez à vous servir de votre machine à coudre

- **« Les métiers se libèrent des stéréotypes »** : vendredi 21/07, 10h-12h

Atelier gratuit animé par l'ERIP

- **Exposition des ateliers du Chai** : jusqu'au 17 juillet

Exposition de fin de saison

Ateliers de l'été :

- **« Je crée mon carnet de voyage »** : jeudi 9/07, 14h-16h

Fabriquez un carnet qui vous suivra partout

- **Créations avec la Cricut** : jeudi 16 et mercredi 22/07, 14h-16h

Fabriquez vos stickers, cartes ou t-shirts personnalisés

Fermeture annuelle du 1er au 25 août

Renseignements et Inscriptions :

À l'accueil du Chai, 22 rue Grande

du mardi au vendredi de 10h à 17h (15h le vendredi)

05 87 56 01 76 – lechai@portesdelacreuseenmarche.fr

Service de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche



MÉDIATHÈQUE MILLE PAGES



RAPPEL DES HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE

Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h-12h / 14h-18h

Jeudi : 9h-12h – **Fermé le Samedi**

JEUX DE SOCIÉTÉ À LA FRAÎCHE

Selon la météo



RÉCITAL D'ACCORDÉON CLASSIQUE

RÉCITAL D'ACCORDÉON CLASSIQUE

ANATOLE CIMBAULT

Dimanche

19

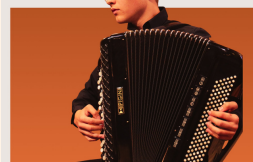
ANATOLE CIMBAULT

Participation
Libre

18h

Église de
BONNAT

Plus d'informations
au 06.02.80.16.97



SOIRÉES JEUX M'CREUSE

Prochaines soirées : VENDREDI 3 ET VENDREDI 17 JUILLET
de 18h30 à Minuit, au Chai (BONNAT)

Renseignements en écrivant à : jeuxmcreuse@gmail.com



SANTÉ

DON DU SANG

LUNDI 06 JUILLET

Prise de Rendez-vous sur :
dondesang.efs.sante.fr

à la Salle des Fêtes
Roger Coindat



Lundi

06

de 15h à
19h

NUMÉROS D'URGENCE

MÉDECINS DE GARDE

15 ou 05 55 41 82 02

URGENCES DENTAIRES

Contactez le 09 60 40 44 80

PHARMACIES DE GARDE

Contactez le 3237.



CONTACTS

Mairie

05.55.62.10.38

mairie.bonnat@orange.fr

Lundi : 9h30-12h30 / 13h30-17h

Mardi : Fermée le matin / 13h30-17h

Mercredi et jeudi : 09h30-12h30 / 13h45-17h00

Vendredi : 8h30-12h30 / 14h-16h



Maison France Services

05.55.62.85.04

bonnat@france-services.gouv.fr

Lundi, mercredi, vendredi : 9h00-12h30

Mardi et jeudi :

9h00-12h30 / 13h45-17h00



Médiathèque Mille Pages

05.55.81.09.66

bibliotheque.bonnat@orange.fr

Mardi, mercredi, vendredi :

9h-12h / 14h-18h

Jeudi : 9h-12h

